



Arrêté n°0044/DAJ

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, L. 719-7 et R. 719-79 ;

VU les statuts de l'Université de Limoges ;

VU la délibération du conseil d'administration du 5 janvier 2021 portant élection de Madame Isabelle KLOCK-FONTANILLE à la présidence de l'Université de Limoges ;

VU le conseil d'institut du 20 mai 2019 portant nomination de M. Jacques PÉRICARD à la direction de l'institut de recherche GIO ;

VU le règlement relatif aux déplacements professionnels des agents de l'Université de Limoges ;

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Délégation de signature est donnée à **M. Jacques PÉRICARD**, directeur de l'institut de recherche « *Gouvernance des Institutions et des Organisations (GIO)* », à l'effet de signer au nom de **Mme Isabelle KLOCK-FONTANILLE**, présidente de l'Université de Limoges, sur les crédits du SO « *GIO* », les actes définis :

- à l'article 1 (Actes financiers) ;
- à l'article 2 (Gestion du personnel) à l'exclusion des actes le concernant personnellement.

Délégation de signature est également donnée aux directeurs des unités de recherche et à leurs éventuels suppléants (désignés dans le tableau ci-dessous), à l'effet de signer au nom de **Mme Isabelle KLOCK-FONTANILLE**, présidente de l'Université de Limoges, sur les crédits « *Recherche* », les actes définis :

- à l'article 1 (Actes financiers) ;
- à l'article 2 (Gestion du personnel) à l'exclusion des actes les concernant personnellement.

OMIJ		EA 3177
Déléguataire principale	Hélène PAULIAT	Directrice
LAPE		EA 1088
Déléguataire principal	Amine TARAZI	Directeur
Déléguataire suppléant	Alain SAUVIAT	Enseignant-chercheur
CREOP		EA 4332
Déléguataire principale	Gulsen YILDIRIM	Directrice exécutive
Déléguataires suppléants	Martine HLADY-RISPAL	Directrice scientifique
	Romain DUMAS	Directeur Adjoint
	Bruno MAZIERES	Directeur Adjoint

ARTICLE 1 - ACTES FINANCIERS

- actes relatifs à l'engagement juridique tels que devis, propositions commerciales, bons de commandes d'un montant maximal de vingt mille euros hors taxes (20 000, 00 € HT) et dont l'exécution n'excède pas l'exercice budgétaire en cours ;
- attestations de la réalité de l'exécution du service ou de la livraison et de sa conformité à la commande ;

ARTICLE 2 - GESTION DU PERSONNEL

(avec ou sans incidence financière)

- ordres de missions en France sans frais ;
- ordres de missions en France avec frais (information préalable du doyen de la composante d'affectation de l'agent concerné) ;
- attestation et certification du service fait valant ordonnancement sans limitation de montant ;

Sont exclus de la présente délégation les arrêtés de nomination et les contrats d'engagements (contrats de travail).

ARTICLE 3 - EMPÊCHEMENT OU ABSENCE

En cas d'empêchement ou d'absence d'un directeur d'unité de recherche et de ses éventuels suppléants mentionnés dans le tableau *supra* (page 1), **M. Jacques PÉRICARD**, directeur de l'institut de recherche « *G/O* », est autorisé à signer au nom de la présidente de l'Université, sur les crédits « *Recherche* », les actes précisés :

- à l'article 1 (Actes financiers) ;
- à l'article 2 (Gestion du personnel).

ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 5 - VALIDITÉ

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;
- de sa transmission à l'Autorité rectoriale.

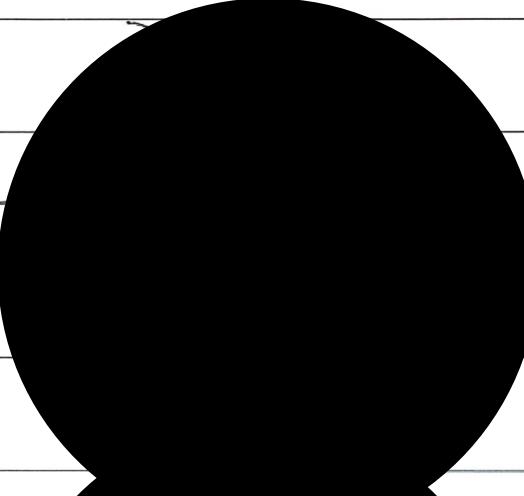
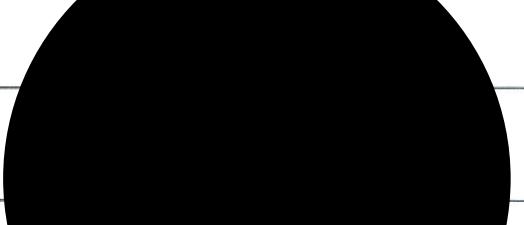
Il prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégué ou à la cessation des fonctions du délégué.

ARTICLE 6 - EXÉCUTION

Le présent arrêté abroge et remplace tout autre arrêté consenti aux mêmes délégataires.

La Directrice générale des services et l'Agent comptable de l'Université de Limoges sont chargés de son exécution.

Spécimens de signature :

GIO	Jacques PERICARD	
CREOP / EA 4332	Gulsen YILDIRIM Martine HLADY-RISPAL	
	Romain DUMAS	
	Bruno MAZIERES,	
LAPE / EA 1088	Amine TARAZI Alain SAUVIAT	
OMIJ / EA 3177	Hélène PAULIAT	

Fait à Limoges, le 01-02-2021

La présidente,
Mme Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié le : **02 FEV. 2021**

Transmis à l'Autorité rectoriale le : **02 FEV. 2021**

Copies délivrées :

- Intéressé(e)(s) ;
- Directeur de Cabinet ;
- Directrice générale des services ;
- Agent comptable ;
- Directeur des Affaires financières.